

1648 Mai 31., Paris

A

"BREVET DE SERGENT DE BATAILLE [FÜR JEAN DE MARTINET]"

"Aujourd'huy ... le Roy [Ludwig XIV.] estant a Paris voulant recognoistre les fidelles et agreables Services¹ que le S.^r Martinet luy a rendu en plusieurs occasions importantes et Se Confiant a Sa Valeur experience au fait de la Guerre vigilance et bonne Conduitte, et en Sa fidelité et affection pour Son Service dont il a rendu des preuves Signalées en divers Sieges Batailles et rencontres Sa Majesté l'a retenu ordonné et étably en la charge de Sergent de Bataille pour doresnavant en faire les fonctions en jouir et User aux honneurs autorités prerogatives preeminences estats et apointemens qui y appartiennent, tels et Semblables dont jouissent ceux qui Sont retenus en pareilles charges, m'ayant Sa Majesté ...²".

1) s. hiezu Pinard/Chronologie VI 421f

2) Hier bricht der Text ab.

Kopie, vermutlich 1750? in den Besitz von Gardehptm. und Brigadier **Beat Fidel** Zurlauben, dem Autor der Histoire militaire und des Code militaire, gelangt - AH 108, 40 - Blatt 40^v leer

1584 Dezember, Saint-Germain-en-Laye

A

"LETTRES PATENTES¹ PORTANT ERECTION DE LA CHARGE DE COLONEL GENERAL DE L'JNFANTERIE FRANCOISE EN OFFICE DE LA COURONNE"

"Henry [III] ... Roy de France Et De Pologne A tous Presents Et avenir Salut. Comme L'honneur Et la Gloire Sont Les vrayes Nourices De la Vertu Ez Cours des hommes Genereux, Et Qu'il n'y a Rien Qui Les Conduise plus Droitement à L'Execution des actes Dignes De Louages, aussy Estimons nous Estre fort Decent Et Convenable En tout Etat Bien Policé D'adviser à ce Que Les Charges de la Guerre qui Se trouvent des Premieres Et Des Principales En ce Qui Regarde la Conservation D'Jceluy. Pour ce qui Peut Servir à L'accroistre, Et En amplifier les Limites, Selon Que Les occasions S'en Presentent, Soyent aussy Remplies D'honneur Et De dignité, mesmement Quand Elles Sont Conferées En Personnes Pourveues de Beaucoup De Valeur, Et Qui Les Peuvent faire Reluire de La Splendeur De leurs Vertus, ce Qu'ayant Reconnu En La Personne de